

Page 2, ligne 40.—Retranchez “ Commissaire ” et insérez “ Gouverneur ”.
Page 4, ligne 22.—Après “ appel ” insérez ce qui suit comme article 14 :—

Article 14.

“ 14. L'article 12 de l'Acte du Territoire du Yukon, est par le présent modifié “ en y ajoutant les mots : ‘ et ces audiences seront publiques ’ ”.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (85) intitulé : “ Acte modifiant de nouveau l'Acte des chemins de fer ”, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (183) intitulé : “ Acte autorisant la construction d'un embranchement de chemin de fer entre Charlottetown et Murray-Harbour, comme entreprise publique ”, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (189) intitulé : “ Acte concernant les cautions de dettes contractées pour grain de semence ”, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (156) intitulé : “ Acte modifiant l'Acte d'inspection générale ”, a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Les articles 1, 2 et 3 ont été lus et agréés.

L'article 4 a été lu et agréé à l'exception de la partie sous le titre “ Avoine ”, dont la délibération a été remise.

L'annexe a été lue et amendée comme il suit :—

Page 6, dans la 3e ligne du premier paragraphe, après “ Manitoba ” insérez “ les Territoires du Nord-Ouest, et ”.